

## HISTORIQUE DE MONTSEVELIER

---

Montisrilla. — Muziulir en 1136. — Munhewilare en 1139. — Muzwillare en 1140. — Muzivilare en 1148. — Motzwilre en 1242. — Muzwilr en 1291. — En allemand, Mutzwylar.

A l'extrémité de la vallée de la Scheulte, tout proche de la frontière soleuroise, se trouve, à 568 mètres d'altitude, le village paroissial de Montsevelier, qui signifie village de la montagne, Montisvilla. Près du village, les champs dits sur la ville désignent la place d'une villa romaine où l'on a découvert des tuiles à rebords. Plus au sud, sur un contrefort de la montagne se trouvent les restes d'un petit camp romain, le Mons planus. Sur la croupe, formant un plateau un peu incliné vers le sud, on remarque des vestiges de retranchements que la mauvaise qualité du sol a fait échapper à la destruction, tandis que des autres côtés, la culture a tout nivelé. Sur le bord septentrional, au point le plus élevé, un carré de mur de 20 pieds de côté paraît avoir été l'enceinte sacrée ou l'on déposait les enseignes et les aigles des camps romains. Cette enceinte n'a pu servir qu'à un poste de quelques soldats. L'entrée est à l'est. Ce poste semble se lier par 4<sup>e</sup> identité de position, au camp du Mont-Chaibeut près de Rossemaison. Ces deux postes, en regard l'un de l'autre, pouvaient correspondre par des signaux (1).

La première mention de Montsevelier dans nos actes remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Berthold de Douanne, sur le lac de Biene, fait don, en 1136, à l'abbaye de Lucelle d'une terre qu'il possédait dans ce village, en présence de Frédéric, comte de Ferrette, d'Henri d'Asuel et d'Oudelard, comte de Soyhières(2).

Le pape innocent II et l'empereur Conrad confirmèrent, en 1139, à ce monastère, leur nouvelle possession de Montsevelier (3). L'évêque de Bâle,

Ortlieb, donne vers 1146, au couvent de Lucelle, 16 colonges sans prés, ni forêts, d'un revenu de 12 livres (4). Pierre Marskalk, des nobles de Telsperg, chanoine de Moutier-Grandval, fonda le 16 juin 1349 un autel dans l'église de Moutier, en l'honneur de la Conception de la Ste Vierge et de tous les saints. Il assigna à cette fondation différents biens, en outre, une rente de 12 setiers moitié blé moitié avoine dans la ville de Montsevelier (5).

L'église de Bâle, au XIV<sup>e</sup> siècle, avait également un fief à Montsevelier consistant en rentes à Petit-Lucelle, Grindel, Courroux, Courcelon, Courtételle etc., qu'elle inféoda à Henkin Scheynort, de Rombevaux (6).

(1) Abbé Sérasset. Abeille, t.II p. 48.

(2) Trouillat, I. 266,

(3) Trouillat. I. 272. 278.

(4) Trouillat, I. 292.

(5) Trouillat, IV. 648.

(6) Trouillat. IV. 572.

Montsevelier avait aussi une famille noble qui figure déjà au XIII<sup>e</sup> siècle et qui, probablement, était une branche des Telsperg de Delémont. Ils avaient du reste les mêmes armoiries que ces derniers: d'argent à deux demi-vols accotés et adossés de gueule.

Le château de ces nobles était situé tout près du village, au dessous de la tuilerie du côté de sud, près de la source du village, dont l'eau pouvait remplir les fosses du manoir. Il ne reste plus aucun vestige apparent de cette maison forte. Ces nobles n'étaient pas seigneurs de Montsevelier. Il est probable que primitivement, ils étaient vassaux des comtes de Soyhières. Ils habitaient ordinairement à Delémont où ils possédaient un hôtel. Le premier de ces nobles signalés dans nos actes est le chevalier Henri de Montsevelier, qui vivait en 1291, et son frère Ulrich, chevalier, qui jouissait d'une partie du péage de Delémont, qu'il avait obtenu de Guillaume de Glères, sire de Montjoie, possesseur de ce droit (1).

Le chevalier Henri eut trois fils, Conrad, Hartmann Henri. Ils possédaient comme fief de l'église de Bâle les dîmes de Courtételle, de Courroux et de Courcelon. A Tramelan, ils avaient également quelques dîmes, une forêt à Rebeuvelier et des fiefs à Courrendlin, à Vicques et à Delémont. (2). Les sires de Ramstein et Imier de Rudiswyl, leur avaient concédé d'autres fiefs dans le Sornegau, et 7 sols de rente à Delémont. Tous ces biens provenaient de l'église de Bâle à qui ils appartenaient(3).

Le chevalier Ulrich, ci-dessus nommé, eut un fils portant le même nom et qui fut archidiacre du décanat de Salignon et chanoine de Moutier-Grandval. Comme archidiacre, il devait faire la visite des églises de ce décanat. En 1321, il était à Boécourt où il eut une singulière contestation qui donna lieu à un procès. L'archidiacre prétendait que le curé de Boécourt lui devait deux dîners par jour pour le temps de la visite.

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Trouillot. III. 438,

(3) Trouillat. III. 443.

Le curé et l'abbé de Bellelay protestèrent contre les prétentions de l'archidiacre. Il y eut procès, le Chapitre de Moutier fut choisi pour arbitre; il fut décidé qu'on consulterait les juristes de Bâle; mais comme l'archidiacre refusa de supporter les frais que nécessiterait la consultation, l'affaire n'eut pas d'autres suites et le curé se contenta de lui donner un seul repas (1).

Imier le Jeune, seigneur de Spiegelberg, avait épousé, en 1329, Catherine de Montsevelier, qui mourut vers 1340. Imier prit le titre de seigneur de Montsevelier, en 1337. Il avait pour beau-frère, Dieschin de Montsevelier, qui eut deux fils, Pierre, bourgeois de Delémont (1381-86-90), et Conrad de Montsevelier qui figure en 1394 (2).

Henri de Montsevelier était chatelain de St-Ursanne de 1479-1482. Depuis cette époque, les nobles de Montsevelier habitèrent Delémont, où ils avaient une maison qui portait le nom des Mutzwilre, en 1327. (3) Au XVI<sup>e</sup> siècle, les nobles de Montsevelier habitaient encore à Delémont. Demoiselle Aline de Montsevelier figure encore en 1520.

Au temps de la réforme, à Mervelier, qui faisait alors partie de la paroisse de Montsevelier, quelques habitants avaient embrassé « Les idées nouvelles » et pour ce fait ils refusèrent de sonner les cloches à Montsevelier, corvée qui leur était dévolue.

Lorsque par son vote, Mervelier demeura Catholique, il y eut un accord entre les deux communes au sujet. du sonnage des cloches, en 1545.

Il fut décidé que Montsevelier seul aurait cette charge et Mervelier se vit enfin débarrassé du prédicant que Berne y avait envoyé en 1531 et où il n'avait plus que cinq ou six adeptes qui ne tardèrent pas à disparaître.

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Trouillat, III et IV.

(3) Acte du 25 avril 1327 et Trouillat III, 726.

Comme Montsevelier était enclavé dans la Prévôté de Moutier, qui jouissait de la neutralité helvétique, une foule de gens d'Ajoie. de la Vallée et d'ailleurs, s'y réfugièrent pendant la guerre de Trente-Ans. Sous l'administration du curé Pierre Gelin, on y compta 579 baptêmes, tant l'immigration était grande. De 1649 à 1670, il y eut 390 baptêmes et le curé de Montsevelier, Wilhelm Bergmann. docteur, fit 649 baptêmes de 1670 à 1687.

Pendant le séjour, à Montsevelier, des familles réfugiées, la cherté des vivres fut si grande, qu'après leur retour dans leur patrie, les gens de Montsevelier furent dans le plus grand dénuement. Ils ne pouvaient même pas donner à leur curé les 23 charrées de bois qui lui revenaient. Il y eut à ce sujet de violentes contestations, en 1707. Le curé Guerru, écrivit au suffragant Haus et lui fit un tableau très peu flatteur de ses paroissiens. « A mon arrivée dans la cure de Montsevelier, écrit-il en 1707, Les gens de cette paroisse étaient si pauvres, qu'ils auraient fait pitié à leurs ennemis propres, Dieu sache à leurs pasteurs, témoin toute la ville de Delémont dont les rues retentissaient des voix larmoyantes de ces bonnes gens qu'on appelait vulgairement et communément (les éffaimés di vah lai jui) c'est-à-dire les affamés de la vallée et en effet, à peine y avait-il 15 bourgeois dans chaque communauté de Montsevelier et de Mervelier, dont les enfants n'allassent mendier; et aujourd'hui (mars 1707), Dieu merci, il n'y eu pas 15 de tous qui cherchent aumône. »(1)

Quand la commune de Mervelier se sépara de Montsevelier, elle prétendit ne plus être obligée de fournir sa quote-part au curé de cette dernière paroisse. Il y eut procès. On épuisa toutes les juridictions jusqu'à la cour impériale de Wetzlar qui condamna, le 17 janvier 1772, les gens de Mervelier à fournir au curé de Montsevelier le bois d'usage. De nouvelles contestations surgirent encore. Pour mettre fin à ce procès, un bienfaiteur inconnu versa 400 livres bâloises dans la caisse des églises du

décanat de Delémont, pour que l'intérêt servit, chaque année, à payer le bois que les gens de Mervelier et de la Scheulte devaient fournir au curé de Montsevelier. Cette fondation fut approuvée par le prince Simon-Nicolas de Montjoie, le 15 avril 1774. (2)

Sous l'administration du curé François-Joseph Bonnemain, les gens de Montsevelier avaient pris l'habitude de désertier l'instruction religieuse. Le curé s'en plaignit à son doyen de Salignon. Le châtelain de Delémont envoya une ordonnance datée du 2 septembre 1721 aux paroissiens de Montsevelier, concernant la fréquentation des cours de religion. Cette ordonnance mérite d'être citée, elle montre la sollicitude des magistrats d'alors pour le service de Dieu.

« Sur les plaintes qui ont été faites, que nonobstant que la plupart de la jeunesse de la paroisse de Montsevelier fût fort ignorante dans les choses concernant leur salut et la doctrine chrétienne, ils ne laissent pas néanmoins de s'abstenir et négliger la plupart des catéchismes, se mettant peu en peine d'être instruits; ainsi que l'on ordonne très sérieusement et sous peines arbitraires, conformément à la synode de Bâle, à tous les pères et mères, tuteurs, maîtres et maîtresses d'envoyer diligemment leurs enfants et domestiques dans ladite doctrine chrétienne ou catholique. Et comme on est informé qu'il se commet ordinairement des désordres et bruits scandaleux sur les galeries ou (eslos) de l'église, et ce, à la confusion de notre religion, avec la perturbation des offices divins, en empêchant aussi les autres dans leur dévotion et dans l'attention nécessaire à la parole de Dieu, l'on ordonne à tous les paroissiens de se comporter avec plus de retenue et de modestie dans l'église sous peine de 3 livres d'amende applicables à la fabrique, contre tous ceux qui d'ors en avant seront assez téméraires de contrevenir à ce mandement; avec ordre du maire et ambourg de prendre exactement garde en ce que le tout soit ponctuellement observé, et déférer et se décharger sans faute touchant les coupables. » (3)

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Archives de la cure de Montsevelier.

(3) Archives de la paroisse de Montsevelier.

« Donné à Delémont, le 2 septembre 1721. »

(Signé) J. G. Rick De Baldenstein, châtelain.

L'ancien rôle fixant les droits du curé avait disparu depuis longtemps, il fallut de nouveau rédiger un rôle, ce qui fut fait en 1762, par « honorable sieur Jean-François Koller, maire à Montsevelier. Erhard Koller, ambourg de Montsevelier Hanslé Fleurv. ambourg de Mervelier et Joseph Lachat, ambourg de la Scheulte. »

En voici quelques unes des dispositions:

I) La paroisse donne au curé annuellement 28 charrées de bois, moitié perche et moitié sapin, que les paroissiens doivent livrer chaque St-Martin, bien entoisé, fendu et conditionné à leurs propres frais et le tout fidèlement accompli. Le curé, de son plein gré et libre volonté, donne à deux hommes et non davantage, par charrée ou demi toise, un repas à son plaisir. Si avec les 28 charrées ou 14 toises, la toise à 7 pieds de long de haut et de large, le curé n'avait pas suffisamment de bois, alors il lui serait loisible d'en faire et prendre à son propre usage, où les paroissiens le prennent sans qu'eux puissent l'empêcher. Tout ceci est tiré d'une sentence du 6 mai 1707, confirmée par son altesse Jean Conrad, d'heureuse mémoire.

II) Les paroissiens labourent les dots quatre fois l'année, savoir: au printemps, vers le commencement de juin, après les foins et en septembre pour le blé. Le curé choisit tel jour qu'il veut. Il donne à manger le matin et quand ils ont achevé, à trois personnes par charne quand on sème et à deux seulement, les autres fois.

III) Le curé peut envoyer sur les Champoix de Montsevelier, tout le bétail qu'il peut hiverner. On lui garde franc 4 bêtes, à la réserve qu'à Noël, il donne aux bergers qui les gardent, une miche de pain à chacun.

A la Pentecôte et à la Dédicace, il donne comme aux autres, une petite reconnaissance qu'on appelle conferouse. Pour les autres bêtes que les bergers lui gardent, il les paye. Mais ce qu'on garde au tour, le curé on est exempt.

IV) Le curé n'est point obligé de faire aucune réparation en la maison curiale. C'est la paroisse qui les fait toutes et qui les paye sans contredire.

V) Pour un mariage et tout ce qui le concerne, on donne 25 sols et tous les conviés on donne 25 sols et tous les conviés vont à l'offrande. Pour la publication des bans et l'attestation on doit aussi un florin. Au clavier 10 sols.

VI) Pour un mortuaire célébré avec 3 messes basses, on paye 25 sols et les parents du défunt vont à l'offrande aux trois obits et quatre dimanches consécutifs; et les 7 fois, on donne ou offre toujours une miche de pain. Le clavier a six sols et un pain.

VII) Quand le curé dit la messe pour la paroisse ou pour une communauté, à leur réquisition, il a pour sa rétribution dix sols. Si les paroissiens demandent une procession, outre celles qui se font communément dans la paroisse, ils payent le curé à proportion du voyage.

VIII) Le curé est en droit d'assembler tous les ans les chefs de famille de sa paroisse dans l'église pour entendre lecture des droits curiaux; il retire 3 livres au jour de la dite assemblée et il donne le dîner à deux députés.

IX) Celui qui manque 3 dimanches consécutifs d'assister à la messe de sa paroisse doit annuellement une amende de 3 livres, payables au curé, à moins qu'il n'allègue une raison légitime.

X) Celui qui viole un dimanche ou une fête de commandement par des oeuvres serviles ou en négligeant la messe, lorsqu'elle est de commandement, payera aussi trois livres.

XI) Chaque communiant est obligé d'aller à l'offrande aux quatre fêtes solennelles de Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint et celui qui néglige ladite offrande, qui consiste en une rappe, est amendable de trois livres.

XII) L'année bisextile, toutes les amendes appartiennent au révérendissime archidiacre.

Le curé de Montsevelier, Jean Germain Bouvier, se trouva mêlé, au commencement de l'occupation française de l'Evêché, en 1792, à une démonstration contre les Français qui auraient pu avoir pour lui de fâcheux résultats. En voici le récit fait par l'abbé Koetschet, dans son histoire manuscrite de cette époque tourmentée:

« En 1792, un événement remarquable eut lieu à la chapelle du Vorbourg. Les habitants de la Vallée de Delémont voulant se débarrasser des Français, entreprirent de se faire passer pour alliés des Suisses. Ils crurent qu'en montrant les anciens titres de la Vallée, (1) ils pourraient en venir à bout. Les maires s'entretenirent de cette affaire, lorsqu'ils se trouvèrent ça et là ensemble. Mais comme tout rassemblement était alors défendu, ils n'osaient se réunir dans un même lieu. En conséquence, il fut convenu que le jour de la Visitation de la Sainte Vierge, 2 juillet, tous les maires intéressés à la chose, se trouveraient avec les députés de chaque commune à la chapelle du Vorbourg, qu'on y ferait dire une messe et que dans la suite on chômerait cette fête. Le bruit s'en répandit bientôt partout, de sorte qu'au jour marqué, il y eut dans cette chapelle une grande affluence de monde et ce fut le curé de Montsevelier, vieillard de 60 et quelques années, nommé Bouvier, qui y célébra la messe. Les patriotes de Delémont qui étaient toujours aux aguets surent tout au matin ce qui se passait. Ils allèrent d'abord prévenir M. Michaud, commandant, de place. Ils lui firent entendre que ce rassemblement était dangereux, que tous les paysans de la Vallée s'étaient réunis pour conspirer contre les Français et les attaquer: qu'il importait de disperser cette troupe séditieuse. Le commandant s'étant laissé persuader par ce verbiage, fit battre la générale, et conduisit quelques compagnies de ses gens, derrière l'église de la paroisse, leur ordonna de charger leurs armes, d'aller investir la chapelle du Vorbourg et de fouiller tous ceux qui en sortiraient. Les soldats arrivèrent sur la fin de la messe, et bientôt on le sut dans toute la chapelle. Ceux qui étaient chargés des titres et papiers des communes se trouvèrent étrangement embarrassés. Ils s'avisèrent de monter sur le plafond de la chapelle et de cacher leurs papiers sur les poutres de la charpente. Les soldats, qui étaient aux portes de la chapelle, feuillèrent quelques individus, mais n'ayant rien trouvé, ils se contentèrent d'arrêter le curé de Montsevelier, qu'ils conduisirent au corps de garde de Delémont. On l'interrogea sur ce rassemblement, mais n'ayant rien pu savoir de lui, on le laissa retourner dans sa cure. »

Bientôt après l'affaire du Vorbourg, il fut défendu d'entrer en ville avec des bâtons. Il est à croire que c'est depuis ce temps là que ni les bourgeois, ni les messieurs ne sortent plus de chez eux en canne, et qu'ils marchent dans la ville et aux environs comme des tailleurs; car avant cette époque, tous les messieurs, même les écoliers ne sortaient jamais de chez eux qu'en canne. Les gens de

métiers des villes n'en portaient pas à la vérité aux jours ouvrables, mais ils en avaient toujours aux fêtes et dimanches »

(1) La Vallée avait signé un traité de conbourgeoisie avec Bâle, eu 1407 et fut supprimé en 1580 par Christophe de Blarer.

La République de Montsevelier  
(1792 à 1798)

Le village paroissial de Montsevelier, situé au fond de la Vallée, à la frontière du canton de Soleure, était séparé du baillage de Delémont, dont il faisait partie, par les communes de Mervelier et de Corban qui appartenaient à la Prévôté, territoire neutre. Les Français, en prenant possession de la vallée de Delémont, ne purent occuper cette commune et y faire reconnaître la république française. Pour le faire, les Français auraient été obligés de passer sur le territoire jouissant de la neutralité helvétique, et comme la France ne voulait pas créer de conflits, on dut laisser cette commune s'administrer elle-même et former une petite république.

Ne pouvant non plus communiquer avec les officiers du Prince depuis le mois d'octobre 1792, la commune de Montsevelier continua toutefois à reconnaître l'autorité du prince-évêque de Bâle, réfugié à Constance, et à acquitter les redevances qui lui étaient dues.

Cette petite paroisse vécut dès lors d'une vie exceptionnelle, pendant cinq ans elle fut gouvernée que par son maire et son curé. Elle forma une république absolument indépendante, que la grande république française ne put réduire.

Il est vrai que les Français cherchaient bien à y faire reconnaître leur autorité.

« Un jour, ils voulurent tenter d'entrer en armes dans ce village, mais les habitants de Courchapoix en ayant eu vent, vinrent les attendre dans une petite forêt près du chemin et lâchèrent quelques coups de fusil. Les soldats français, épouvantés, coururent annoncer à Delémont qu'il y avait une forêt toute remplie de Suisses près du pont de Cran. Sans doute que ces militaires avaient été envoyés à Montsevelier par quelques patriotes de la ville, puisque le gouvernement français n'y a plus envoyé personne après. » (2)

De temps à autre, les autorités françaises de Delémont envoyaient des émissaires pour communiquer les décrets de la Convention et les ordres du département; les autorités de Montsevelier les renvoyaient à Delémont sans les lire. Les Français de Delémont, exaspérés de voir leur autorité méconnue, essayèrent d'un autre mode. Un jour des soldats déguisés allèrent afficher aux portes de l'église la proclamation de la grande république. La petite république de Montsevelier se soucia fort peu des affiches de sa grande sœur. Les femmes lacérèrent les affiches et la question de la prise de possession de cette commune ne faisait pas un seul pas en avant. Les autorités françaises se trouvaient dans l'impossibilité de communiquer avec cette enclave réfractaire, à moins d'emprunter le territoire neutre de la Prévôté, protégée par l'Etat de Berne.

Continuellement menacée par les Français, la commune de Montsevelier demanda au prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach, alors à Constance, l'autorisation de se placer, en attendant la restauration du souverain, sous le gouvernement provisoire de la Prévôté de Moutier-Grandval. Le Prince, touché de la fidélité de ce petit peuple, lui accorda volontiers l'autorisation demandée. Mais l'administration provisoire de la Prévôté, craignant des complications avec la France, faisait des difficultés de se prêter à cette combinaison. Les chefs de la commune de Montsevelier ne se rebutèrent point. Ils allèrent à Soleure, demander à, ce gouvernement l'assurance que ce canton fermerait le passage aux Français, par Bärschwyl. Berne, consultée sur l'admission de Montsevelier dans le territoire de la Prévôté, ne voulut pas se créer des difficultés avec la France et Montsevelier dut se contenter de l'assurance que le territoire prévôtois ne serait pas violé.

Le Directoire du département du Mont-Terrible ne cessait d'harcéler l'ambassadeur français à Soleure, pour obtenir l'autorisation d'emprunter pendant une heure le territoire suisse, pour réduire cette misérable commune de 300 âmes qui tenait on échec toutes les autorités de la république et bravait la puissance de la France. Soleure se refusa absolument à toute combinaison et Montsevelier resta livré à lui-même. Cette situation, unique au monde, ne fut pas sans inconvénients pour les paysans de cette commune. Les Français de Delémont leur interdirent le marché de cette ville et d'avoir des relations commerciales avec les autres communes de la Vallée. Le prince-évêque, qui

continuait à pourvoir l'Erguel et la Prévôté des grains et du sel nécessaires à l'alimentation publique, n'oublia pas sa petite commune de Montsevelier. Il demanda à l'Etat de Soleure le transit sur son territoire, de tout ce qui était nécessaire à l'enclave de Montsevelier.

La république de Montsevelier continua à payer toutes les redevances dues au Prince, au Chapitre de St-Ursanne et aux autres décimateurs. Dans l'assemblée communale, convoquée pour régler la perception des dîmes et des redevances seigneuriales, on confia la perception au curé Bouvier. Le curé, trop vieux pour remplir cet office, proposa son vicaire, qui était son neveu, et il fut agréé. Ainsi la perception se fit pendant les cinq ans que dura cette république, et cela sans la moindre difficulté. Le prince avait donné ses ordres pour approvisionner Montsevelier de sel et de grains, mais l'envoi se fit attendre. Les pauvres gens de ce village se désespéraient. Sans céréales, sans sel, privés de tout commerce, ils eurent bien à souffrir. Quelquefois, pendant la nuit, en bravant les amendes, ils pouvaient se procurer quelques livres de sel, mais il n'en était pas de même du grain. Le vicaire Bouvier écrivit au Prince, le suppliant de leur venir en aide: « Votre Altesse, ajoutait le vicaire,(1) rassurerait bien ces pauvres gens et les consolerait infiniment, si Vous les assuriez que Vous pensez à eux pour ce sujet, et que Vous leur en ferez parvenir. . Si Vous aviez quelques nouvelles un peu consolantes, faites-en part, s'il Vous plait, à des affligés, Vous ressuscitez des morts et Vous nous ferez oublier tout ce que nous avons souffert jusqu'ici.»

Le prince se hâta d'acheter du blé et son receveur Heilmann, à Bienne, le livra à Montsevelier, au prix courant, ainsi que le sel.

La petite république de Montsevelier fut si bien gouvernée par son maire et son curé, que pendant les années de son indépendance, de 1792 à fin 1797, il n'y eut ni procès, ni huissiers, ni querelles et que jamais la paix n'y fut plus profonde et plus générale. Aussi les émigrés en grand nombre y cherchèrent un refuge. Dans ce nombre, il se trouva quelques espions qui firent les insolents et cherchèrent querelle à cette paisible population.

Un jour, exaspérés des insolences de ces gens, les habitants de Montsevelier, armés de faux, de tridents, de haches, les chassèrent de leur territoire et les conduisirent de la sorte jusqu'aux limites de la Prévôté.

Si Montsevelier sut garder son indépendance politique, il perdit par contre l'honnêteté. La situation de ce village aux frontières favorisa la contrebande qui prit des développements désastreux. La plupart des jeunes gens abandonnèrent les travaux des champs et se livrèrent à ce dangereux métier; ils prenaient les objets de contrebande à Beinwil, à Erschwyl, traversaient la Birse entre Barschwil et Liesberg et allaient vendre leurs marchandises jusqu'à Belfort. Ils avaient des éclaireurs qui les précédaient et parfois les douaniers les poursuivaient de leurs balles.(2) Le village ne s'enrichit pas à ce dangereux métier et la moralité en souffrit beaucoup.

La république de Montsevelier perdit son indépendance quand, le 13 décembre 1797, la division de Gouvon St-Cyr occupa la Prévôté de Moutier.

Au Liber Marcarurn de 1444, le curé de Montsevelier payait 2 marcs et son vicaire également 2 marcs. Au registre Kathedralium, la paroisse était inscrite pour 3 sols, et 3 sols 4 deniers au registre Bannalium. La collature de l'église appartenait à la famille noble des Sigelmann jusqu'à la fin du XVII. siècle. Ce droit passa ensuite à l'évêque de Bâle qui en jouit encore aujourd'hui. L'église, dédiée à St. Georges, était trop petite en 1635, il fallut la rebâtir. La guerre de Trente ans vint y mettre un obstacle et ce ne fut qu'en 1667 qu'elle fut édiflée.

(1) Leure du 14 décembre 1791.

(2) Koetschet. Histoire du Pays de Porrentruy.

Sa consécration se fit le dimanche après la Pentecôte par Gaspard Schnorf, évêque de Cbrysopolis et suffragant de Bâle. Le maître-autel est dédié à St. Georges, l'autel latéral de droite à St. Joseph et celui de gauche à Notre-Dame du Rosaire. Cette église ne répondant plus aux exigences de la population, demandait une nouvelle reconstruction, ce que vient de décider la commune de Montsevelier.

La Confrérie du St. Rosaire a été établie en 1635. Elle avait sa fortune propre, qui rapportait 200 livres d'intérêt. Ces fonds importants furent sauvés lors de la prise de possession de Montsevelier, en 1797, par les Français. Le receveur du Rosaire, un nommé Koller, était détenteur de l'argent appar-

tenant à cette confrérie. Il allait être obligé de le remettre au receveur du département du Mont-Terrible, à Delémont, quand sa femme l'engagea à le déposer à la sacristie (chambratte) par devant témoins, ce qui fut fait. Pendant la nuit, la femme Koller réussit à pénétrer dans la sacristie en brisant une fenêtre et s'empara du trésor de la Confrérie. Aucune enquête ne fut faite et le Rosaire garda son trésor qui fait encore aujourd'hui la fortune de l'église de Montsevelier.

Quand les Français, maîtres de la Prévôté, vendirent les dotes des cures comme biens de la nation, les particuliers en achetèrent à vil prix et les rendirent aux cures après le Concordat. C'est ainsi que Muntsevelier, Corban, Courchapoix, Mervelier et bien d'autres paroisses de la vallée ont conservé quelques biens des anciennes dotes.

Sur les frontières de Mervelier, à quelques pas de Montsevelier, on voit une chapelle dédiée à Saint Grat, évêque et aux Saints Abdon et Sennen.

D'après la tradition, elle fut bâtie au milieu du siècle dernier en vertu d'un vœu émis par toute la paroisse. La tradition rapporte que pendant 18 années de suite, le village fut ravagé par la grêle. Pour se préserver du fléau, la paroisse fit vœu d'élever une chapelle et d'y faire neuf processions entre les deux Ste Croix, du 3 mai au 14 septembre. La grêle ne reparut pas l'année suivante, ni dans la suite. Un curieux tableau placé derrière l'autel représente le village désolé par la tempête et les campagnes abîmées par la grêle.

Du côté de Corban, se trouve dans la montagne une profonde caverne qui a une légende curieuse. C'est la caverne des Hairodes, dit la tradition. Là s'ouvre une cluse creusée dans le flanc de la montagne et dans laquelle un torrent se fraie avec peine un passage resserré par des rochers caverneux. Des hommes, dit la tradition, aux mœurs simples et douces habitaient ces cavernes et n'avaient aucune relation avec les habitants du voisinage. Quand les gens de Montsevelier s'en allaient travailler leurs terres dans le vallon des Meuzats, les Hairodes se montraient avec un air bienveillant et pacifique. Ils tenaient à la main des pains de leur façon qu'ils offraient à tout venant. Quand on les acceptait, ils paraissaient joyeux, quand on les refusait, ils entraient en colère et menaçaient ceux qui refusaient leurs cadeaux. Le peuple croyait qu'ils avaient leur four à pain dans la caverne au-dessus de Corban, qu'on appelle encore le four des Hairodes. On disait qu'à jour fixé, ils s'exerçaient à la course. Un pieux fiché en terre était le but. Au signal donné, tous partaient à la fois et le dernier arrivé, reconnu le plus faible, était mis à mort et brûlé sur un bûcher.

Qu'étaient Ces Hairodes ? Peut-être des descendants des Hérules qui envahirent l'empire romain aux IV et Vème siècles. En effet, les Hérules mettaient à mort les vieillards, les infirmes, ceux qui étaient inhabiles à la course, ou bien ils les plaçaient sur un bûcher où ils périssaient ainsi en présence de tout le peuple. Il est probable que quelques familles des Hérules se seront retirées dans les cavernes du vallon des Meuzats, où, à demi-sauvages, ils y auraient exercé le métier de forgerons, comme en secret et loin des gens curieux et indiscrets. On retrouva en effet, beaucoup de scories de fer, en cet endroit. Ces traditions ne nous paraissent qu'un reste de crainte qu'inspiraient ces nomades qui revenaient constamment aux mêmes lieux, tout comme le font encore de nos jours les bandes de Bohémiens. (1)

Une autre tradition très ancienne persiste dans ce village. A peu de distance de Montsevelier, du côté d'Erschwyl, existe une caverne profonde. On y descend à l'aide de cordes et, après de grands efforts, on arrive au milieu de blocs énormes de rochers où l'on peut se frayer un passage. La tradition veut que ces cavernes renferment d'immenses trésors. On y a fait souvent des fouilles en secret. En 1838, un Bâlois, attiré par l'appas de l'or, défonça le haut de la colline pour retrouver le prétendu filet d'or ; il ne trouva qu'une perte notable d'écus. Au siècle dernier, un homme de Montsevelier descendit dans ces abîmes. On prétend qu'il y trouva de l'or en abondance, mais que surpris par la chute d'un rocher, il fut à moitié écrasé. On entendit ses cris et un homme courageux descendit dans ce gouffre, mais il lui fut impossible de dégager le malheureux explorateur de la caverne. Tout ce qu'il put faire, ce fut de recueillir la confession du pénitent et de la transmettre au curé qui se tenait à l'entrée du précipice et qui, de là, put absoudre son infortuné paroissien.

En 1842, deux jeunes gens de Montsevelier, munis de chandelles et de cordes, descendirent de nuit dans cette caverne. A une grande profondeur ils trouvèrent les restes d'un mort, à moitié enfouis sous des débris de rochers et de terre jaunâtre. Ils continuèrent leur exploration, quand tout-à-

coup leur lumière s'éteignit. Ils ne purent se servir de leurs allumettes, tant était grande l'humidité de la caverne. Plongés dans d'affreuses ténèbres, tremblants, ils marchaient à tâtons, craignant à chaque pas de se heurter contre le rocher ou de tomber dans quelque précipice. Ils promirent à Dieu, que s'ils pouvaient sortir de la caverne sains et saufs, de rapporter avec eux et d'ensevelir en terre sainte, les restes du malheureux qui les avait précédés. Ils furent exaucés. Le lendemain le peuple trouva sur le cimetière des ossements mêlés de terre rougeâtre qui semblaient y être déposés depuis peu. La justice fut informée. Le préfet de Delémont arriva sur les lieux et fit faire une enquête. Enfin les deux jeunes gens avouèrent ce qui leur était arrivé et on enterra religieusement les restes du malheureux qui avait péri dans cette caverne.

(1) Ces traditions disent surtout que les Hairodes ne quittaient le pays qu'avec les roches pleines d'or ; et, en effet, le fer étant rare devait être fort cher, et il procurait ainsi de l'or à ceux qui savaient le travailler.

Au pied de la montagne qui sépare Montsevelier et Grindel, une source très abondante parut tout-à-coup en 1817. C'est la fontaine du cher temps. D'après les anciennes traditions, cette source continue à couler quand l'année est très pluvieuse, et par conséquent est une année de misère; de là le nom de fontaine du cher temps. il est probable que le réservoir qui se déverse du côté de Grindel en temps ordinaire, ne trouvant plus d'issue, fait déborder ses eaux du côté de Montsevelier et ne cesse qu'après les pluies. De la commune et de la paroisse de Montsevelier dépendent les fermes de Grayerlet, les Vies-Fourchées, la Zonquille et le Champre.

Montsevelier a 389 habitants, 378 catholiques, 11 protestants. 70 maisons, 98 ménages, 352 bourgeois. Estimation cadastrale 906'250 fr.